

COMITE SYNDICAL
10 mars 2026
 Salle multifonction Yvan Huguenot
 Siège de Calitom
Procès-verbal

TITULAIRES PRESENTS

NOM	PRESENT	NOM	PRESENT	NOM	PRESENT
M. AGUESSEAU	X	M. ARVOIR	X	M. AUDOIN	X
Mme BAPTISTE		M. BARBOT	X	Mme BARREAUX	X
M. BASTIER	X	M. BAUDIFFIER	X	Mme BELLE	
M. BELY	X	Mme BOISSEAU		M. BOISSON	
M. BONNET	X	M. BORIE	X	M. BOUCQ	
M. BOUQUET		M. BOUSIQUE	X	M. BOUTANT	
M. BUCHEMEYER		M. BUZARD	X	Mme CAILLÉ	X
M. CAPOIA		M. CHAMOULEAUD	X	M. CHASTAGNOL	X
M. CRINE	X	M. DAVID	X	M. DELÂGE**	X
Mme DELAGE		Mme DERRAS	X	Mme DESCHAMPS	X
M. DESVERGNE*	X	M. DOUET	X	Mme DOYEN MORANGE	
M. DUMORTIER		M. DUPONT	X	M. DUVERGNE	
M. FONTENOY		M. GATELLIER	X	M. GESSE	X
Mme HUGUET		M. JAUBERT		M. JOUANNET	
Mme JUIN		M. KALAI	X	M. LACOMBE	
Mme LACROIX		Mme LAMBERT DANEY		M. LAVERGNE	
M. LAVILLE	X	Mme LEGAY	X	M. LEVESQUE***	X
M. MAGNANON	X	M. MAHERAULT	X	M. MARIN	
M. MARTAUD		M. MARTIN	X	Mme MATRAT	X
M. MELLY	X	Mme MOCOEUR		Mme MONTEGU	X
Mme MOUFFLET		M. MOUSSION		M. NAUDIN-BERTHIER	X
M. OLLIVIER	X	M. PASIERB	X	M. PEREZ	
M. PERONNET	X	M. PINAUD	X	M. PROVOST	X
M. PUYDOYEUX	X	M. REVEREAULT	X	Mme RODET	
M. ROUX	X	M. ROY F.		M. ROY J-M	
M. THIAN		Mme TRICAUD		Mme VARLEZ	
Mme VIAN	X	M. VIGIER		M. VIGNAUD C.	
M. VIGNAUD M.		M. VRIGNON		45	

*arrivé à 18h44 prend part aux votes à partir du point n°2 - **arrivé à 18h55 prend part aux votes à partir du point n°8 - ***jusqu'à 19h27

SUPPLEANTS PRESENTS AVEC VOIX DELIBERATIVE

NOM				
M. ALBERT	M. BATY	M. BOUSSARIE	M. DUCONGÉ	M. LEBARBIER
M. PONTINI	M. RINGEADE	7		

ASSISTAIENT A LA SEANCE, pour Calitom

NOM			
M. CHAMOULEAU	Mme DAGANAUD	M. FILIPPI	Mme RENARD
M. ROBUCHON	Mme VALLEE		

Le quorum est atteint pour chaque compétence, M. le Président ouvre la séance à 18h30.

Mme Marie-Jeanne VIAN est nommée secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

En vertu de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, **ont donné procuration** :

- Mme Pascale BELLE à Mme Séverine CAILLÉ
- M. Patrice BOISSON à M. Philippe GESSE
- M. Jean-Marc CAPOIA à Mme Michèle DERRAS
- M. Jean-Luc MARIN à M. Bernard DUPONT
- M. Gilles MOUSSION à M. Jean-Pôl GATELLIER

L'ordre du jour

M. le Président procède à la lecture de l'ordre du jour :

0. Approbation du procès-verbal du Comité Syndical du 3 février 2026
1. Création-suppression d'un emploi permanent suite à la réorganisation du travail de nuit au centre de tri Atrion
2. Budget Principal 2026 – reprise anticipée des résultats du compte financier unique 2025
3. Budget annexe Collecte 2026 – reprise anticipée des résultats du compte financier unique 2025
4. Budget annexe centre de tri Atrion 2026 – reprise anticipée des résultats du compte financier unique 2025
5. Budget annexe Recyclerie 2026 – reprise anticipée des résultats du compte financier unique 2025
6. Tarifs des participations 2026 : Budget principal
7. Tarifs des participations 2026 : Budget annexe collecte
8. Budget primitif 2026 : Budget principal
9. Budget primitif 2026 : Budget annexe collecte
10. Budget primitif 2026 : Budget annexe centre de tri Atrion
11. Budget primitif 2026 : Budget annexe Recyclerie
12. Modification des Autorisations de programme/Crédits de paiement : Budget principal
13. Modification des Autorisations de programme/Crédits de paiement : Budget annexe collecte
14. Modification des Autorisations de programme/Crédits de paiement : Budget annexe centre de tri Atrion
15. Décisions sur délégation du Président
16. Questions diverses

Mot du Président

M. le Président annonce que cette séance est particulière puisqu'il est question de voter les budgets primitifs 2026 mais que c'est également la dernière assemblée de cette mandature.

Il salue la présence de M. Jean REVEREAULT, ancien Président du syndicat, pour qui cette réunion est la dernière de sa carrière d'élu.

0/ Approbation du procès-verbal du Comité Syndical du 3 février 2026

M. le Président demande s'il y a des questions ou/et des corrections, des observations à apporter au procès-verbal de la séance du 3 février 2026.

Le procès-verbal n'appelant aucune observation est adopté à l'unanimité.				
Votants : 55	Pour : 55	Contre : 0	Abstention : 0	Ne prend pas part au vote : 0

1/ Création – suppression d'un emploi permanent suite à la réorganisation du travail de nuit au centre de tri et du service RH

M. le Président donne la parole à Mme DERRAS qui propose les modifications du tableau des emplois permanents comme suit :

Pour le centre de tri :

- Suppression : 1 emploi d'agent d'exploitation polyvalent de nuit, cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux ;
- Création : 1 emploi de responsable d'équipe de nuit – mission annexe chef de cabine dans le cadre d'emplois des agents de maîtrise.

Pour le SRH :

- Suppression : 7 emplois dont 1 d'assistante d'administration, et 5 d'assistants de gestion des ressources humaines, dans le cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux, 1 de référent ressources humaines du centre de tri dans le cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux ;
- Création : 7 emplois dont 2 de gestionnaires de recrutement et développement des compétences, dans le cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux, et 5 de gestionnaires de carrière dont 4 dans le cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux et 1 dans le cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux.

Le CST, lors de la séance du 26 février 2026, a émis un avis favorable pour la suppression des emplois. M. le Président remercie Mme DERRAS et Mme MATRAT pour leur implication tout au long de ce mandat.

<p>Après en avoir débattu les membres du comité syndical à l'unanimité approuvent la :</p> <ul style="list-style-type: none"> - suppression d'un emploi permanent d'agent polyvalent d'exploitation de nuit, dans le cadre d'emplois des adjoints techniques ; - création d'un emploi permanent de responsable d'équipe de nuit – mission annexe chef de cabine, dans le cadre des agents de maîtrise ; - suppression de sept emplois pour le service des ressources humaines comme suit : <ul style="list-style-type: none"> ○ 1 d'assistante d'administration ; ○ 5 d'assistant de gestion des ressources humaines ; ○ 1 référent des ressources humaines du centre de tri. - création de sept emplois permanents pour le service des ressources humaines, comme suit : <ul style="list-style-type: none"> ○ 2 de gestionnaire de recrutement et développement des compétences, dans le cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux ; ○ 5 de gestionnaire de carrière et paie dont 4 dans le cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux et 1 dans le cadre d'emplois des rédacteurs
--

territoriaux.				
Votants : 55	Pour : 55	Contre : 0	Abstention : 0	Ne prend pas part au vote : 0

Présentation des budgets primitifs 2026 par M. le Président

Il annonce que le budget 2026 aura sans doute été le plus limpide et simple à faire voter du mandat. Calitom a fait face à différentes crises (celle de 2023 sur le coût de l'électricité où la facture d'Atrion est passée de 240 K€ à 1,6 M€. Afin d'éviter une dérive budgétaire, une génératrice au gasoil avait même été installée pour diminuer cette dépense de 400 K€), à des contraintes, a dû changer de régime de TVA, a créé un budget annexe collecte, a changé de périmètre tant en collecte qu'en traitement, a fait face à l'augmentation continue de la TGAP, ...

Les efforts des habitants et les décisions prises tout au long de ce mandat ont néanmoins permis de stabiliser les dépenses et de baisser certains coûts.

Il salue, d'ailleurs, les décisions prises sur le plan technique et organisationnel, comme la réorganisation des services avec la création d'un service de proximité, un nouveau schéma directeur des déchèteries, le déploiement du nouveau schéma de collecte, ...

Les tonnages d'OMr n'ont jamais été aussi bas. Le volume des tonnages de collecte sélective et de verre connaît une augmentation grâce, notamment, à la mise en place du sac transparent et au changement de fréquences des collectes.

En outre, ces efforts budgétaires ont permis, sur la durée de ce mandat, de désendetter le syndicat à hauteur de 53%.

A noter que des aléas techniques ont empêché la production des comptes financiers uniques (CFU) 2025 dans le délai imparti pour une présentation à la réunion du Comité Syndical de ce jour.

2/ Budget principal 2026 – reprise anticipée des résultats du compte financier unique 2025

M. le Président donne la parole à M. GESSE qui propose une reprise anticipée des résultats du compte financier unique 2025. Ces résultats qui ont été préalablement validés par la pairie départementale, s'établissent comme suit :

BUDGET PRINCIPAL	REALISATIONS		RESTES A REALISER section d'investissement	TOTAL Section d'investissement
	Section de fonctionnement	Section d'investissement		
Exercice 2025				
Recettes de l'exercice	45 099 654,63 €	12 826 905,06 €	210 583,35 €	13 037 488,41 €
Dépenses de l'exercice	43 623 691,91 €	9 776 464,94 €	727 737,27 €	10 504 202,21 €
Résultat de l'exercice	+1 475 962,72 €	+3 050 440,12 €	-517 153,92 €	+2 533 286,20 €
Résultat antérieur reporté	+6 379 665,53 €	-2 312 238,03 €		-2 312 238,03 €
Résultat de clôture	+7 855 628,25 €	+738 202,09 €	-517 153,92 €	221 048,17 €

► Affectation du résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2025 à l'excédent de fonctionnement reporté (002), soit un montant de 7 855 628,25 €.

Les membres du comité syndical, à l'unanimité, approuvent :

- la reprise anticipée des résultats de clôture de l'exercice 2025 au budget primitif 2026 pour le budget principal ;
- l'affectation du résultat de fonctionnement 2025 du budget principal comme indiqué ci-dessus.

Votants : 56	Pour : 56	Contre : 0	Abstention : 0	Ne prend pas part au vote : 0
--------------	-----------	------------	----------------	-------------------------------

3/ Budget annexe collecte 2026 – reprise anticipée des résultats du compte financier unique 2025

M. le Président donne la parole à M. GESSE qui propose une reprise anticipée des résultats du compte financier unique 2025. Ces résultats qui ont été préalablement validés par la pairie départementale, s'établissent comme suit :

BUDGET ANNEXE COLLECTE	REALISATIONS		RESTES A REALISER section d'investissement	TOTAL Section d'investissement
	Section de fonctionnement	Section d'investissement		
Exercice 2025				
Recettes de l'exercice	15 611 874,50 €	6 916 758,66 €	0,00 €	6 916 758,66 €
Dépenses de l'exercice	15 464 671,08 €	6 634 107,17 €	434 440,34 €	7 068 547,51 €
Résultat de l'exercice	+ 147 203,42 €	+ 282 651,49 €	-434 440,34 €	-151 788,85 €
Résultat antérieur reporté	+139 228,27 €	+620 200,29 €		+620 200,29 €
Résultat de clôture	+ 286 431,69 €	+ 902 851,78 €	-434 440,34 €	+468 411,44 €

► Affectation du résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2025 à l'excédent de fonctionnement reporté (002), soit un montant de 286 431,69 €.

Les membres du comité syndical, à l'unanimité, approuvent :

- la reprise anticipée des résultats de clôture de l'exercice 2025 au budget primitif 2026 pour le budget annexe collecte ;
- l'affectation du résultat de fonctionnement 2025 du budget annexe collecte comme indiqué ci-dessus.

Seules les collectivités adhérentes à la compétence collecte et les membres du Bureau Syndical de Calitom sont en droit de voter pour cette délibération.

Votants : 29	Pour : 29	Contre : 0	Abstention : 0	Ne prend pas part au vote : 27
--------------	-----------	------------	----------------	--------------------------------

4/ Budget annexe centre de tri Atrion 2026 – reprise anticipée des résultats du compte financier unique 2025

M. le Président donne la parole à M. GESSE qui propose une reprise anticipée des résultats du compte financier unique 2025. Ces résultats qui ont été préalablement validés par la pairie départementale, s'établissent comme suit :

BUDGET ANNEXE ATRION	REALISATIONS		RESTES A REALISER section d'investissement	TOTAL Section d'investissement
	Section de fonctionnement	Section d'investissement		
Exercice 2025				
Recettes de l'exercice	12 777 425,36 €	7 609 611,74 €	164 302,87 €	7 773 914,61 €
Dépenses de l'exercice	12 486 007,80 €	16 324 026,67 €	2 542 252,04 €	18 866 278,71 €
Résultat de l'exercice	+ 291 417,56 €	- 8 714 414,93 €	- 2 377 949,17 €	- 11 092 364,10 €
Résultat antérieur reporté	+373 871,10 €	+11 224 647,66 €	- €	+11 224 647,66 €
Résultat de clôture	+ 665 288,66 €	+ 2 510 232,73 €	- 2 377 949,17 €	132 283,56 €

► Affectation du résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2025 à l'excédent de fonctionnement reporté (002), soit un montant de 665 288,66 €.

Les membres du comité syndical, à l'unanimité, approuvent :				
- la reprise anticipée des résultats de clôture de l'exercice 2025 au budget primitif 2026 pour le budget annexe centre de tri Atrion ;				
- l'affectation du résultat de fonctionnement 2025 du budget annexe centre de tri Atrion comme indiqué ci-dessus.				
Votants : 56	Pour : 56	Contre : 0	Abstention : 0	Ne prend pas part au vote : 0

5/ Budget annexe Recyclerie 2026 – reprise anticipée des résultats du compte financier unique 2025

M. le Président donne la parole à M. GESSE qui propose une reprise anticipée des résultats du compte financier unique 2025, corroborés par la paierie départementale, comme suit :

BUDGET ANNEXE RECYCLERIE	REALISATIONS		RESTES A REALISER section d'investissement	TOTAL Section d'investissement
	Section de fonctionnement	Section d'investissement		
Exercice 2025				
Recettes de l'exercice	87 418,65 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Dépenses de l'exercice	85 547,42 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Résultat de l'exercice	+ 1 871,23 €	+ 0,00 €	+ 0,00 €	+ 0,00 €
Résultat antérieur reporté	+3 063,69 €	0,00 €	0,00 €	
Résultat de clôture	+ 4 934,92 €	+ 0,00 €	+ 0,00 €	+ 0,00 €

► Affectation du résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2025 à l'excédent de fonctionnement reporté (002), soit un montant de 4 934,82 €.

Les membres du comité syndical, à l'unanimité, approuvent :				
- la reprise anticipée des résultats de clôture de l'exercice 2025 au budget primitif 2026 pour le budget annexe Recyclerie ;				
- l'affectation du résultat de fonctionnement 2025 du budget annexe Recyclerie comme indiqué ci-dessus.				
Votants : 56	Pour : 56	Contre : 0	Abstention : 0	Ne prend pas part au vote : 0

6/ Tarifs des participations 2026 : budget principal

M. le Président donne la parole à M. GESSE qui présente les tarifs des participations 2026 pour le budget principal.

Les participations du budget principal (périmètre traitement) sont en baisse de 5,77% : 15 062 K€ au total du fait de la diminution des tonnages à traiter.

Proposition d'évolution des 3 tarifs suivants :

- Administration générale traitement et prévention : 6,36 €/habitant (+ 5%) ;
- Transfert et traitement des OMr : 192€/tonne (+ 2,5%) ;
- Transfert et traitement de la collecte sélective, déduction faite des recettes des éco-organismes : -116 €/tonne (+ 6,9%).

TARIFS TRAITEMENT	Population/ Tonnage	Tarif 2025	Tarif 2026	évolution
Participation Administration générale traitement	352 683	6,06 €	6,36 €	5,0%
Participation Prévention pour les collectivités avec service prévention en interne	212 182	3,65 €	3,65 €	0,0%
Participation Prévention avec service mutualisé à Calitom (Collectivités sans service prévention en interne)	140 501	5,80 €	5,80 €	0,0%
Participation au transfert et traitement des déchets ayant fait l'objet d'une collecte sélective déduction faite des recettes des Eco-organismes	26 559,00	-108,50 €	-116,00 €	6,9%
Coût du passé à l'habitant	247 339	9,74 €	9,74 €	0,0%
Participation au traitement des filières déchèteries	352 683	7,15 €	7,15 €	0,0%
Participation au transfert et traitement des ordures ménagères résiduelles	48 382,00	187,40 €	192,00 €	2,5%
Participation au transfert et traitement des biodéchets	2,44 €	95,00 €	95,00 €	0,0%

Liste des adhérents TRAITEMENT	Population 2025	Population 2026	Evolution %	Participation Budget principal 2025 (K€)	Participation Budget principal 2026 (K€)	Evolution 2026/2025	Part./hab. 2026
CDC La Rochefoucauld-PdP	21 882	22 022	0,64%	1 033K€	928K€	-10,17%	42,1 €
CDC Cœur de Charente	22 006	22 081	0,34%	1 040K€	932K€	-10,37%	42,2 €
CDC Charente Limousine	35 187	35 223	0,10%	1 670K€	1 495K€	-10,48%	42,4 €
CDC Val de Charente	13 776	13 849	0,53%	654K€	587K€	-10,19%	42,4 €
CDC Lavalette Tude et Dronne	17 477	17 469	-0,05%	832K€	744K€	-10,57%	42,6 €
CDC 4 B	19 940	20 018	0,39%	942K€	845K€	-10,32%	42,2 €
CDA Grand Cognac	69 065	69 249	0,27%	3 451K€	3 414K€	-1,08%	49,3 €
CDC du Rouillacais	9 812	9 839	0,28%	377K€	376K€	-0,18%	38,2 €
CDA GrandAngoulême	142 458	142 933	0,33%	5 986K€	5 742K€	-4,08%	40,2 €

Les membres du comité syndical, à l'unanimité, approuvent les tarifs des participations des collectivités adhérentes pour 2026 tels qu'indiqués ci-dessus pour le budget principal.				
Votants : 56	Pour : 56	Contre : 0	Abstention : 0	Ne prend pas part au vote : 0

7/ Tarifs des participations 2026 : budget annexe collecte

M. le Président donne la parole à M. GESSE qui présente les tarifs des participations 2026 pour le budget annexe collecte.

647 K€ de besoin de financement à participations constantes.

Proposition d'évolution des tarifs :

- Administration générale + 0,3 €/hab. ;
- + 6,3% pour les autres tarifs, réduction de l'écart entre les niveaux de services (+ 2 €/tonne pour collecte CS en C0,5 et - 1 €/tonne pour C1).

Evolution des participations collecte de 877 K€ (+ 6,78%) – capacité d'autofinancement de 225 K€.

TARIFS COLLECTE	Population	Tarif 2025	Tarif 2026	Evolution
Participation Administration générale collecte	130 662	7,90 €	8,20 €	3,8%
Participation collecte OM en fréquence C1	16 744	41,73 €	44,36 €	6,3%
Participation collecte OM C0,5 et C1 estivale	0	33,44 €	35,55 €	6,3%
Participation collecte OM en fréquence C2	1 505	55,99 €	59,52 €	6,3%
Participation collecte OM C1 et C2 estivale	0	45,30 €	48,15 €	6,3%
Participation collecte robotisée	0	35,25 €	37,47 €	6,3%
Participation collecte OM en fréquence C0,5	112 413	30,72 €	32,66 €	6,3%
Participation collecte sélective en fréquence C1	72 078	31,59 €	32,58 €	3,1%
Participation collecte sélective en fréquence C0,5	58 503	21,89 €	25,27 €	15,4%
Participation collecte du verre	130 662	3,61 €	3,84 €	6,4%
Participation collecte déchèteries	130 662	31,88 €	33,89 €	6,3%

Liste des adhérents COLLECTE	Population 2025	Population 2026	Evolution %	Participation collecte 2025 (K€)	Participation collecte 2026 (K€)	Evolution 2026/2025	Part./hab. 2026
CDC La Rochefoucauld-PdP	21 882	22 022	0,64%	2 118K€	2 264K€	6,92%	102,8 €
CDC Cœur de Charente	22 006	22 081	0,34%	2 179K€	2 346K€	7,66%	106,2 €
CDC Charente Limousine	35 187	35 223	0,10%	3 319K€	3 554K€	7,08%	100,9 €
CDC Val de Charente	13 776	13 849	0,53%	1 469K€	1 551K€	5,57%	112,0 €
CDC Lavalette Tude et Dronne	17 477	17 469	-0,05%	1 760K€	1 885K€	7,07%	107,9 €
CDC 4 B	19 940	20 018	0,39%	2 077K€	2 199K€	5,87%	109,9 €

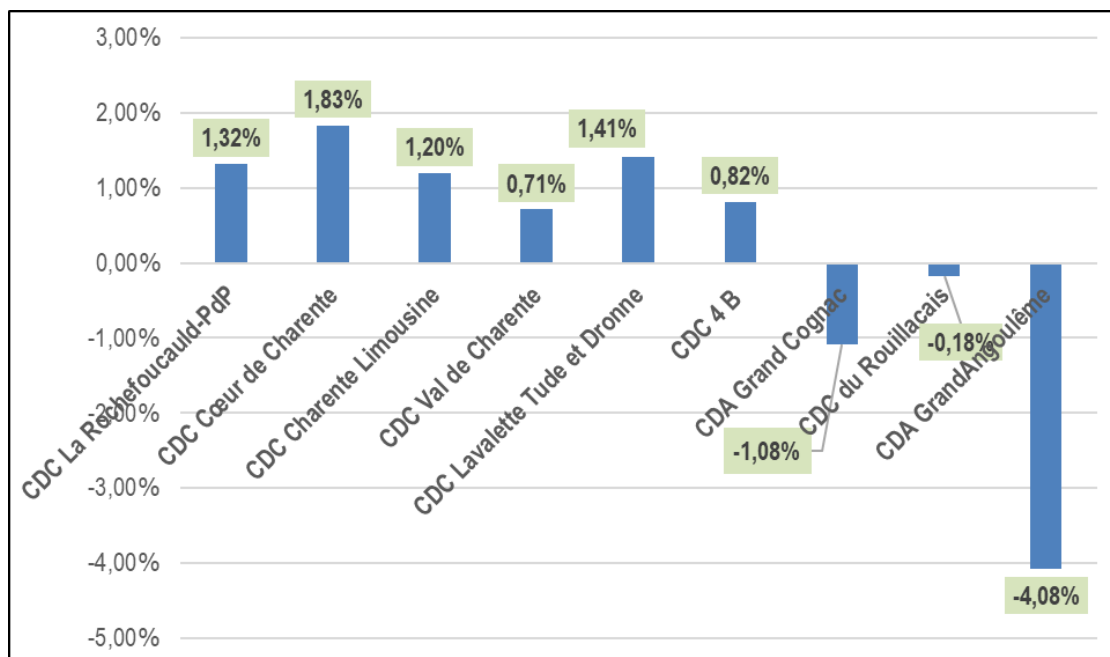
Les membres du comité syndical, à l'unanimité, approuvent les tarifs des participations des collectivités adhérentes pour 2026 tels qu'indiqués ci-dessus pour le budget annexe collecte.

Seules les collectivités adhérentes à la compétence collecte et les membres du Bureau Syndical de Calitom sont en droit de voter pour cette délibération.

Votants : 29	Pour : 29	Contre : 0	Abstention : 0	Ne prend pas part au vote : 27
---------------------	------------------	-------------------	-----------------------	---------------------------------------

SYNTHESE DES PARTICIPATIONS (tous budgets)

Evolution globale des participations TRAITEMENT + COLLECTE, présentées lors du débat des orientations budgétaires :



8/ Budget primitif 2026 : budget principal

M. le Président donne la parole à M. GESSE qui présente le budget primitif 2026 du budget principal.

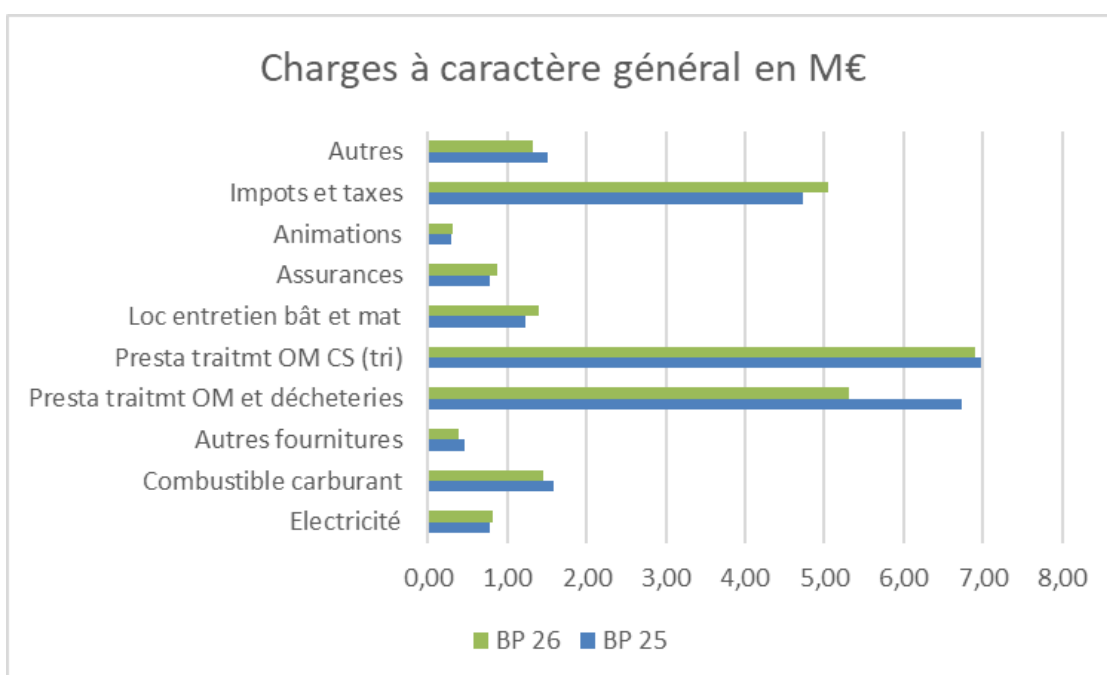
EQUILIBRE ET SYNTHESE FONCTIONNEMENT ET INVESTISSEMENT

Budget primitif 2026	Fonctionnement		Investissement		Total des sections
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	
Budget principal	52 335K€	45 265K€	14 280K€	13 274K€	
<i>Résultat 25 anticipé reporté</i>		7 856K€		738K€	
<i>Virement à l'investissement</i>	785K€			785K€	
<i>Restes à réaliser</i>			728K€	211K€	
TOTAL avec RAR	53 120K€	53 120K€	15 008K€	15 008K€	

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Budget 2025 (BP+DM)	CA 2025	BP 2026	BP 2026/ BP 2025	Ecart BP 2026 / BP 2025 (en €)
CHARGES A CARACTERE GENERAL (chapitre 011)	25 084 580,00	23 675 316,59	23 834 240,00	-5,0%	-1 250 340,00
CHARGES DE PERSONNEL (chapitre 012)	14 725 280,00	13 688 645,96	14 813 230,00	0,6%	87 950,00
DOTATION AUX AMORTISSEMENTS (chapitre 042)	4 047 000,00	4 010 753,75	4 005 400,00	-1,0%	-41 600,00
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE (chapitre 65)	7 923 045,53	1 549 124,62	9 017 626,42	13,8%	1 094 580,89
CHARGES FINANCIERES (chapitre 66)	738 500,00	690 556,99	642 000,00	-13,1%	-96 500,00
CHARGES EXCEPTIONNELLES (chapitre 67)	10 000,00	0,00	10 000,00	0,0%	0,00
DOTATIONS AUX PROVISIONS (chapitre 68)	12 500,00	9 294,00	12 500,00	0,0%	0,00
VIREMENT SECTION INVESTISSEMENT (chapitre 023)	768 650,00		785 351,83		
TOTAL DEPENSES	53 309 555,53	43 623 691,91	53 120 348,25	-0,4%	-189 207,28

DETAIL DES CHARGES A CARACTERE GENERAL



- Electricité : + 46 K€ (nouveau process Atrion sur 12 mois) ;
- Tri des sacs jaunes : - 78 K€ (apports en baisse en 2025) ;
- Enfouissement OMr au Vigeant : - 74 K€ (moins d'apport de tonnes) ;
- Traitement des filières pôles de valorisation : - 1400 K€ (plus de gestion opérationnelle) ;
- TGAP Sainte-Sévère : + 329 K€ ;
- Prime d'assurance : + 104 K€.

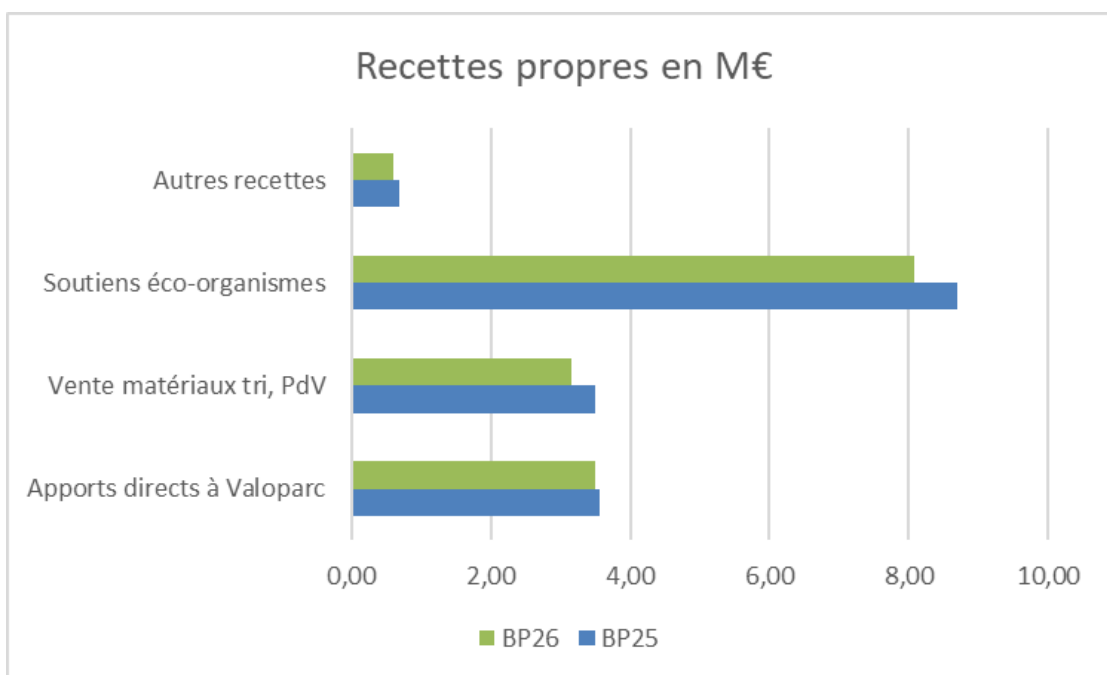
RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Recettes propres hors refacturation budgets annexes : 15,32 M€ (- 317 K€).

Chapitre	Budget 2025 (BP+DM)	CA 2025	BP 2026	BP 2026/ BP 2025	Ecart BP 2026 / BP 2025 (en €)
ATTENUATIONS DE CHARGES (chapitre 013)	386 130,00	281 787,18	304 000,00	-21,3%	-82 130,00
AMORTISSEMENT SUBVENTIONS (chapitre 042)	186 000,00	155 672,04	175 000,00	-5,9%	-11 000,00
AUTRES OPERATIONS D'ORDRE (chapitre 042)					0,00
PRODUITS DE SERVICES, VENTES (chapitre 70)	21 666 240,00	19 500 923,82	21 646 080,00	-0,1%	-20 160,00
SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS (chapitre 74)	24 686 820,00	25 058 907,04	23 134 940,00	-6,3%	-1 551 880,00
AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE (chapitre 75)					0,00
PRODUITS FINANCIERS (chapitre 76)	4 700,00		4 700,00	0,0%	0,00
TOTAL RECETTES HORS PARTICIPATIONS	30 945 570,00	29 012 963,18	30 202 780,00	-2,4%	-742 790,00
TOTAL RECETTES	46 929 890,00	44 997 290,08	45 264 720,00	-3,5%	-1 665 170,00
RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	6 379 665,53		7 855 628,25		
TOTAL BUDGET	53 309 555,53		53 120 348,25	-0,4%	-189 207,28

Estimation prudente des recettes :

- Soutiens éco-organismes : - 630 K€ (baisse des soutiens due à la gestion des refus de tri reprise par CITEO) ;
- Ventes de matériaux : - 354 K€ ;
- Apports à Sainte-Sévère : - 53 K€.



DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Opérations	Budget voté 2025 (BP+DM)	restes à réaliser 2025	BP 2026
Résultat d'investissement reporté 001	2 312 238,03		
Sous-total dépenses d'équipement	2 613 183,34	727 737,27	2 740 300,00
Chapitre 040 - Amortissement de subventions	186 000,00		175 000,00
Chapitre 041 - Opérations d'ordre	50 000,00		50 000,00
Chapitre 16 - Remboursement capital de la dette	4 515 000,00		4 315 000,00
Chapitre 16 - Remboursement temporaire emprunts (idem recettes)	7 700 000,00		7 000 000,00
Chapitre 26 - Titres de participation	210 000,00		
TOTAL DEPENSES investissement de l'exercice	17 586 421,37	727 737,27	14 280 300,00

DETAIL DES DEPENSES D'EQUIPEMENT

Les dépenses d'équipement s'élèvent à 3,5 M€ (comprenant les restes à réaliser 2025).

Opérations	Budget voté 2025 (BP+DM)	restes à réaliser 2025	BP 2026
AP 2007-54 Valoparc Ste Sévère	192 524,34	38 749,83	1 361 500,00
2008-60 Composteurs	346 157,00		274 000,00
2010-67 Communication	8 867,23		0,00
2010-68 Informatique	49 177,83	16 705,10	50 000,00
AP 2022-87 Etudes traitement OMR	373 711,06	80 499,86	330 000,00
AP 2023-89 Réhabilitation Gond pontouvre	217 565,48	13 058,03	10 000,00
2024-90 Travaux pôles de transfert	197 568,10	55 382,69	205 400,00
2024-96 Matériels et véhicules	643 112,30	264 586,32	215 000,00
2024-97 Siège de Mornac	459 500,00	258 755,44	94 400,00
2025-98 Acquisitions foncières	125 000,00	0,00	200 000,00
Sous-total dépenses d'équipement	2 613 183,34	727 737,27	2 740 300,00

M. FILIPPI précise que les dépenses de Valoparc correspondent, essentiellement, à des travaux de terrassement, d'étanchéité pour les casiers de Sainte Sévère.

La fin du marché avec Dalkia pour la valorisation du biogaz a engendré une révision de toutes les installations afin de les remettre aux normes et d'essayer de solutionner les problèmes des mauvaises odeurs (une torchère est, d'ailleurs, en cours d'achat).

Les études traitement des OMr sont destinées à la réactualisation des besoins de chaleur sur le département de la Charente et sur le périmètre des collectivités partenaires de l'étude (le SMICVAL du Libournais et la CdC de la Haute Saintonge en Charente Maritime).

Les investissements de cette année restent donc assez limités dans la mesure où les dépenses d'équipement ne représentent que 2,740 M€ hors restes à réaliser 2025.

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chapitres	Budget voté 2025 (BP+DM)	restes à réaliser 2025	BP 2026
Résultat d'investissement reporté			738 202,09
Compte 1068 - Excédent de fonctionnement capitalisé	2 615 688,02		
Compte 10222 - FCTVA	522 000,00		632 000,00
Chapitre 021 - Virement section de fonctionnement	768 650,00		785 351,83
Chapitre 040 - Amortissement des immobilisations	4 047 000,00		4 005 400,00
Chapitre 041 - Opération d'ordre	50 000,00		50 000,00
Chapitre 13 - Subventions d'investissement	432 583,35	210 583,35	216 500,00
Chapitre 16 - Remboursement temporaire emprunts	7 700 000,00		7 000 000,00
Chapitre 27 - Autres Immobilisations financières (rer	1 450 500,00		1 370 000,00
TOTAL RECETTES	17 586 421,37	210 583,35	14 797 453,92

► Au même titre qu'en 2025, le recours à l'emprunt n'est pas nécessaire.

<p>Les membres du comité syndical, à l'unanimité :</p> <ul style="list-style-type: none"> - approuvent le budget primitif 2026 du budget principal dont les éléments sont mentionnés ci-dessus ; - autorisent M. le Président à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections. 				
Votants : 57	Pour : 57	Contre : 0	Abstention : 0	Ne prend pas part au vote : 0

9/ Budget primitif 2026 : budget annexe collecte

M. le Président donne la parole à M. GESSE qui présente le budget primitif 2026 du budget annexe collecte.

EQUILIBRE ET SYNTHÈSE FONCTIONNEMENT ET INVESTISSEMENT

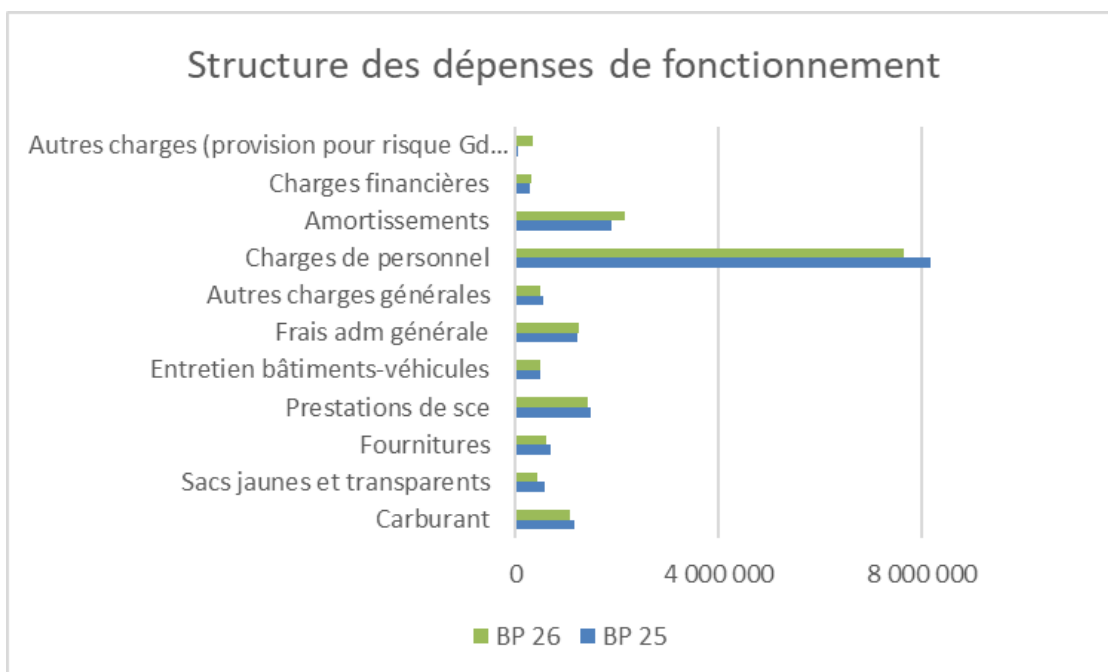
Budget primitif 2026	Fonctionnement		Investissement		Total des sections
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	
Budget annexe collecte	16 139K€	16 368K€	5 355K€	4 887K€	
Résultat 25 anticipé reporté		286K€		903K€	
Virement à l'investissement	516K€				
Restes à réaliser			434K€		
TOTAL avec RAR	16 655K€	16 655K€	5 790K€	5 790K€	

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Nature	Budget 2025 (BP+DM)	CA 2025	BP 2026	BP 2026/ BP 2025	Ecart BP 2026 / BP 2025 (en €)
CHARGES A CARACTERE GENERAL (chapitre 011)	6 111 620	5 694 463	5 706 900	-6,6%	-404 720
CHARGES DE PERSONNEL (chapitre 012)	8 167 200	7 529 052	7 625 300	-6,6%	-541 900
DOTATION AUX AMORTISSEMENTS (chapitre 042)	1 888 488	1 964 230	2 138 000	13,2%	249 512
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE (chapitre 65)	14 000	19	47 000	235,7%	33 000
CHARGES FINANCIERES (chapitre 66)	290 500	261 239	315 500	8,6%	25 000
CHARGES SPECIFIQUES (chapitre 67)	15 000	10 100	10 000	-33,3%	-5 000
DOTATIONS AUX PROVISIONS (chapitre 68)	6 000	5 569	296 000	4833,3%	290 000
Total Dépenses	16 492 808	15 464 671	16 138 700	-2,1%	-354 108
VIREMENT SECTION INVESTISSEMENT (chapitre 023)			515 972		515 972
Total Dépenses	16 492 808	15 464 671	16 654 672	1,0%	161 863

Chapitre 68 : inscription d'une provision pour risques de 280 K€ dans le cadre de l'arbitrage préfectoral à venir suite à la reprise de la compétence collecte de Grand Cognac.

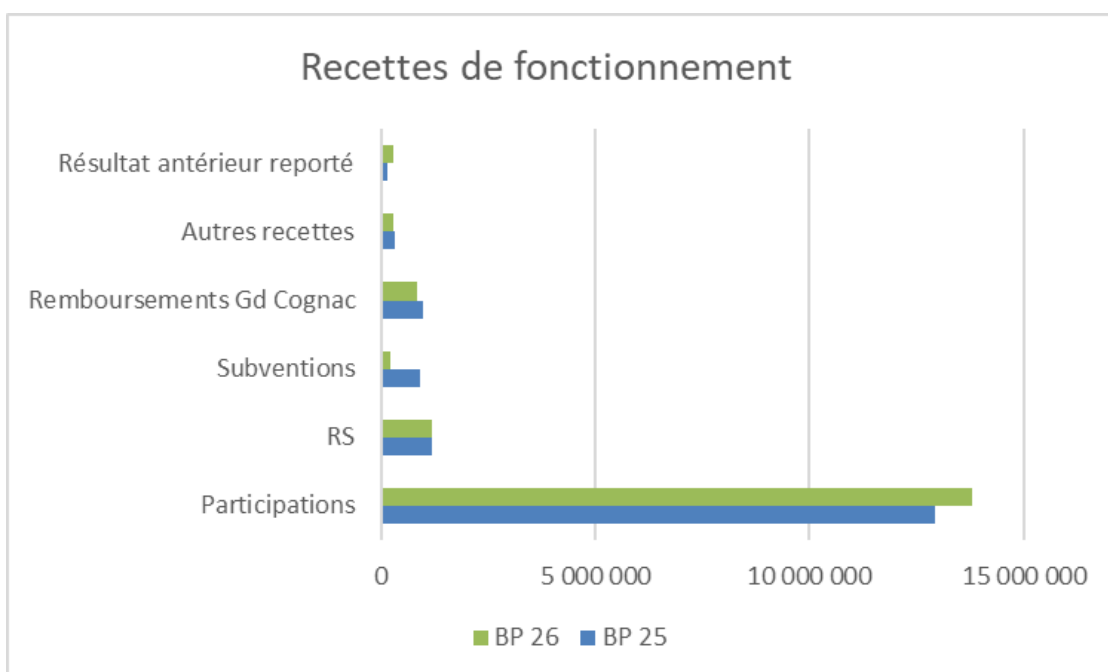
► Le virement à l'investissement à hauteur de 516 K€ limite le recours à l'emprunt.



RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Nature	Budget 2025 (BP+DM)	CA 2025	BP 2026	BP 2026/ BP 2025	Ecart BP 2026 / BP 2025 (en €)
ATTENUATIONS DE CHARGES (chapitre 013)	278 690,00	0,00	182 200,00	-34,6%	-96 490,00
AMORTISSEMENT SUBVENTIONS (chapitre 042)	30 000,00	29 781,00	30 000,00	0,0%	0,00
PRODUITS DE SERVICES, VENTES (chapitre 70)	2 222 300,00	1 705 438,64	2 127 240,00	-4,3%	-95 060,00
SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS (chapitre 74)	13 822 590,00	13 751 662,26	14 028 800,00	1,5%	206 210,00
AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE (chapitre 75)		49 116,38	0,00		
PRODUITS SPECIFIQUES (chapitre 77)		75 876,22			
RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT (002)	139 228,27	139 228,27	286 431,69		
TOTAL RECETTES avec reprise du résultat ant. reporté :	16 492 808,27	15 751 102,77	16 654 671,69	1,0%	161 863,42

- Produits des services : apports professionnels en pôle de valorisation : 70 K€ (+ 40 K€) ;
- Redevance spéciale : 1,2 M€ ;
- Remboursement de Grand Cognac : 879 K€ (- 113 K€) ;
- Subventions : 230 K€ (pas de soutien du budget principal).



DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Opérations	Budget voté 2025 (BP+DM)	Mandaté 2025	restes à réaliser 2025	BP 2026
AP 2024-91 Bacs et conteneurs	2 868 455,86	1 619 371,58	298 843,54	529 500,00
AP 2024-92 Colonnes enterrées	0,00	0,00		
AP 2024-93 Matériel et Véhicules de collecte	1 140 000,00	1 134 991,98	747,21	596 600,00
AP 2024-94 Travaux pôles de valorisation	462 843,71	195 231,99	128 502,43	1 941 000,00
2024-95 Travaux pôles collecte	204 070,71	117 881,04	6 347,16	36 000,00
Sous-total dépenses d'équipement	4 675 370,28	3 067 476,59	434 440,34	3 103 100,00
Chapitre 040 - Amortissement de subventions	30 000,00	29 781,00		30 000,00
Chapitre 16 - Remboursement capital de la dette	3 546 000,00	3 536 849,58		2 222 000,00
TOTAL DEPENSES	8 251 370,28	6 634 107,17	434 440,34	5 355 100,00

Les dépenses liées aux travaux des pôles de valorisation concernent notamment celui de Puyréaux.

M. ROBUCHON précise que le permis de construire a été déposé. Des prescriptions environnementales sont à suivre. Il y a un délai de 15 jours avant de pouvoir afficher le permis de construire et de lancer le délai de recours.

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Recettes d'investissement - Budget annexe collecte				
Chapitres	Budget voté 2025 (BP+DM)	Mandaté 2025	restes à réaliser 2025	BP 2026
Résultat d'investissement reporté (001)	620 200,29	620 200,29		902 851,78
Compte 10222 - FCTVA	0,00	-		659 000,00
Chapitre 021 - Virement section de fonctionnement	0,00			515 971,69
Chapitre 040 - Amortissement des immobilisations	1 888 488,27	1 964 229,86		2 138 000,00
Chapitre 13 - Subventions d'investissement	986 000,00	182 934,40		450 000,00
Chapitre 16 - Recettes d'emprunts	2 836 181,72	2 800 000,00		622 456,87
Chapitre 27 - Immobilisations financières	1 920 500,00	1 969 594,40		501 260,00
TOTAL RECETTES résultat antérieur compris	8 251 370,28	7 536 958,95	0,00	5 789 540,34

► Besoin d'emprunt très faible : 622 K€

Les membres du comité syndical, à l'unanimité :

- approuvent le budget primitif 2026 du budget annexe collecte dont les éléments sont mentionnés ci-dessus ;
- autorisent M. le Président à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections.

Seules les collectivités adhérentes à la compétence collecte et les membres du Bureau Syndical de Calitom sont en droit de voter pour cette délibération.

Votants : 30	Pour : 30	Contre : 0	Abstention : 0	Ne prend pas part au vote : 27
--------------	-----------	------------	----------------	--------------------------------

10/ Budget primitif 2026 : centre de tri Atrion

M. le Président donne la parole à M. GESSE présente le budget primitif 2026 du budget annexe du centre de tri Atrion.

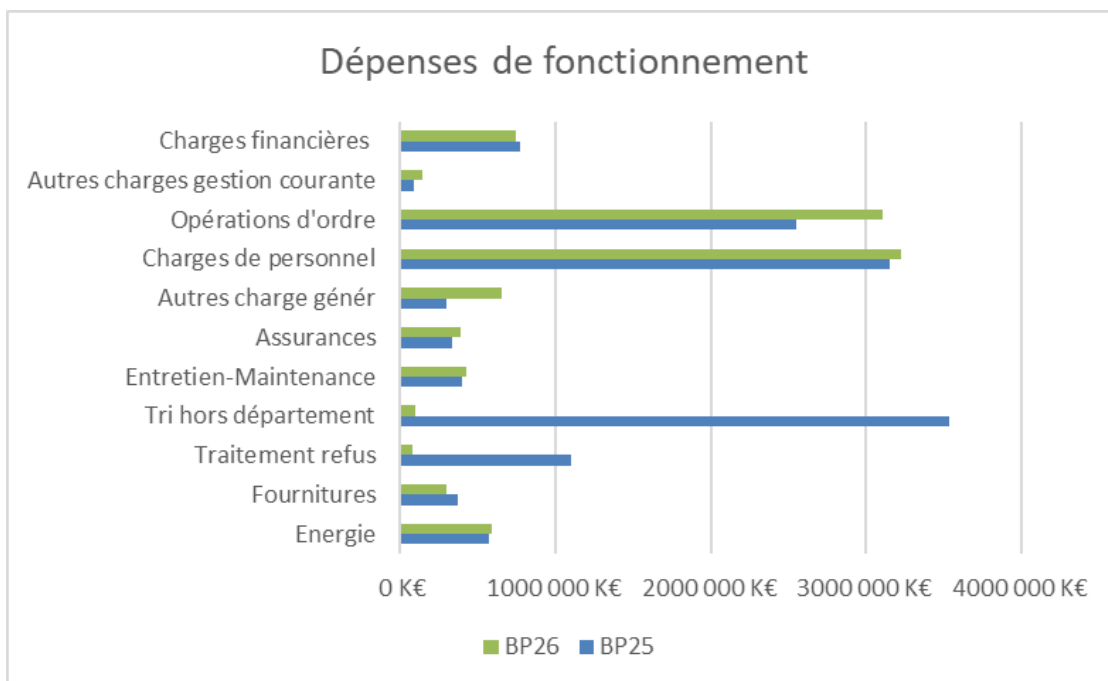
EQUILIBRE ET SYNTHESE FONCTIONNEMENT ET INVESTISSEMENT

Budget primitif 2026	Fonctionnement		Investissement		Total des sections
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	
Budget annexe ATRION	9 749K€	9 084K€	4 697K€	4 565K€	
Résultat 25 anticipé reporté		665K€		2 510K€	
Restes à réaliser			2 542K€	164K€	
TOTAL avec RAR	9 749K€	9 749K€	7 240K€	7 240K€	16 989K€

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Natures budgétaires	Budget 2025 (BP+DM)	CA 2025	BP 2026	BP 2026/ BP 2025	Ecart BP 2026 / BP 2025 (en €)
CHARGES A CARACTERE GENERAL (chapitre 011)	6 601 420	6 601 418	2 530 960	-61,7%	-4 070 460,00
CHARGES DE PERSONNEL (Chapitre 012)	3 156 650	2 685 437	3 228 720	2,3%	72 070,00
DOTATION AUX AMORTISSEMENTS (chapitre 042)	1 954 000	1 800 288	2 511 000	28,5%	557 000,00
OPERATIONS D'ORDRE - ETALEMENT DE CHARGES (042)	600 000	600 000	600 000	0,0%	0,00
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE (chapitre 65)	85 890	85 887	138 760	61,6%	52 870,00
CHARGES FINANCIERES (chapitre 66)	770 000	712 978	740 000	-3,9%	-30 000,00
TOTAL DEPENSES de l'exercice	13 167 960	12 486 008	9 749 440	-26,0%	-3 418 520,00

- Forte diminution des charges à caractère général :
 - o Pas de tri hors département : - 3,4 M€ ;
 - o Gestion des refus confiés à CITEO : - 1 M€.
- Pénalité restante à verser au SIL : + 110 K€.



RECETTES DE FONCTIONNEMENT

PARTICIPATION Entente BP 2026			
Montant budgétaire à répartir :	8 894 981,34 €		
TVA (SIMER) à répartir :	54 000,00 €		235,50 € TTC la tonne
Total à répartir TTC	8 948 981,34 €	<i>Régularisation 2025</i>	TOTAL PARTICIPATION ANNUELLE 2026
Part Haute Saintonge (5 700 tonnes ; 15%)	1 342 347,20 €	65 095,90 €	1 407 443,10 €
Part SIMER (4 400 tonnes ; 11,58%)	1 036 292,04 €	38 599,35 €	1 074 891,39 €
Part Calitom (27 900 tonnes ; 73,42%)	6 570 342,10 €	-103 695,24 €	6 466 646,86 €

M. le Président précise que la régularisation 2025 est liée aux tonnages traités en 2025 et non à une hausse des coûts.

M. FILIPPI ajoute que les 3 collectivités ont effectivement le même coût de traitement à la tonne, à savoir 235,50 €/tonne tout compris.

► **La contribution des membres de l'Entente est la principale recette de fonctionnement de ce budget annexe. Les ventes de matériaux et les soutiens étant propres au budget de chaque collectivité.**

M. le Président se félicite de cette Entente Intercommunale avec la CdC de la Haute Saintonge et le SIMER. Elle a permis de stabiliser, pour une longue durée, le périmètre, au minimum jusqu'à la fin de l'amortissement de l'investissement. Les partenaires sont ravis d'avoir rejoint l'Entente. Ils ont les mêmes objectifs et la même philosophie de travail. Ce partenariat a permis d'optimiser et de mutualiser cet outil industriel.

M. PUYDOYEUX demande s'il est possible d'évaluer le coût pour les Charentais si ces deux collectivités n'avaient pas rejoint Calitom.

M. FILIPPI répond que le gain pour les charentais est estimé entre 20 et 30 €/tonne. Le tarif actuellement du syndicat est à 235 €TTC/tonne (refus inclus). En comparaison, les privés répondent en ce moment sur le marché national avec des offres qui sont comprises entre 265 et 270 €TTC la tonne. Le centre de tri, géré avec trois collectivités partenaires, est une belle réussite nationale en termes de performance économique et environnementale.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

	Budget voté 2025 (BP+DM)	restes à réaliser 2025	BP 2026
AP 2011-01 Centre de tri de Mornac	13 877 123,28	2 542 252,04	2 417 483,56
Chapitre 040 - Amortissement de subventions	106 000,00		170 000,00
Chapitre 040 - Transfert de charges	3 000 000,00		
Chapitre 041 - Autres opérations d'ordre	30 000,00		30 000,00
Chapitre 16 - Remboursement d'emprunts	2 020 000,00		2 080 000,00
TOTAL DEPENSES	19 033 123,28	2 542 252,04	4 697 483,56

► **Des travaux de mise en sécurité incendie sont indispensables.**

M. ROBUCHON précise que les dépenses liées à la sécurité incendie sont estimées à 1,5 M€. Au commencement de la restructuration du centre de tri, il était convenu de rester sur la qualité et les moyens de sécurité incendie d'il y a une dizaine d'années. Or, depuis quelques années, des déchets, comme des batteries au lithium, sont retrouvés dans la collecte sélective. Ces batteries provoquent des incendies dans les centres de tri. La réglementation s'est donc durcie en 2025 pour une application début 2026. Calitom doit également investir pour maintenir son assurance. L'investissement porte essentiellement sur l'installation de nouvelles caméras thermiques et d'un système de sprinklage sur l'ensemble de l'unité.

M. le Président souligne que durant la phase de mise en service industrielle 3 départs de feu ont eu lieu. En 2025, une dizaine de centres de tri ont brûlé sur le territoire national. La reconstruction de ce type d'équipement est évaluée à 50 M€. Pour mémoire, la cotisation de l'assurance pour le centre de tri est passée de 35 K€ à 380 K€.

M. FILIPPI rajoute que le coût de l'assurance représente désormais 10 €/tonne. Le syndicat est néanmoins tenu d'investir dans la sécurité incendie car il doit être au meilleur de ce qui est possible de faire. L'assurance est obligatoire pour une telle collectivité comme Calitom, le risque financier serait beaucoup trop grand sinon. Les prestataires privés, eux, ne s'assurent plus mais ils sont en capacité de faire une marge suffisante sur l'ensemble de leurs centres de tri pour assumer en cas d'incendie sur une

unité. Calitom n'a, bien sûr, pas la même surface financière. Dans le cas où le syndicat ne serait plus assuré, l'exploitation d'Atrion en régie ne pourrait plus continuer. Cela engendrerait mécaniquement une augmentation des coûts de traitement. Il est donc capital de maintenir une haute qualité d'exploitation et le meilleur niveau de sécurité incendie afin de démontrer aux assureurs que le centre de tri de Mornac est bien protégé.

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Opérations	Budget voté 2025 (BP+DM)	restes à réaliser 2025	BP 2026
Résultat d'investissement reporté (001)	11 224 647,66		2 510 232,73
Amortissement des immobilisations (chapitre 040)	1 954 000,00		3 111 000,00
Chapitre 040 - Charges à étaler	600 000,00		
Chapitre 041 - Autres opérations d'ordre	30 000,00		30 000,00
Compte 10222 - FCTVA	116 000,00		737 000,00
Chapitre 13 - Subventions d'investissement	1 210 000,00	164 302,87	687 200,00
Chapitre 16 - Recettes d'emprunts	3 803 475,62		
Avances versées sur commande d'immo	95 000,00		
TOTAL RECETTES AVEC RESULT ANT REPORTE :	19 033 123,28	164 302,87	7 075 432,73

► **Aucun besoin d'emprunt en 2026.**

M. le Président prévient, dès à présent, que d'ici 10 ans il faudra probablement restructurer de nouveau le centre de tri. Il est donc nécessaire de réfléchir à comment prévoir ce prochain investissement.

Les membres du comité syndical, à l'unanimité :

- approuvent le budget primitif 2026 du budget annexe centre de tri Atrion dont les éléments sont mentionnés ci-dessus ;
- autorisent M. le Président à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections.

Votants : 57	Pour : 57	Contre : 0	Abstention : 0	Ne prend pas part au vote : 0
--------------	-----------	------------	----------------	-------------------------------

11/ Budget primitif 2026 : budget annexe Recyclerie

M. le Président donne la parole à M. GESSE qui présente le budget primitif 2026 du budget annexe Recyclerie.

Dépenses Budget annexe Recyclerie				
Chapitre	Budget 2025 (BP+DM)	BP 2026	BP 2026/ BP 2025	Ecart BP 2026 / BP 2025 (en €)
011 Charges à caractère général	9 300	11 600	25%	2 300
012 Charges de personnel	79 700	80 650	1%	950
65 Autres charges gestion courante	3 064	4 935	61%	1 871
TOTAL DEPENSES	92 064	97 185	0	5 121

Recettes Budget annexe Recyclerie				
Chapitre	Budget 2025 (BP+DM)	BP 2026	BP 2026/ BP 2025	Ecart BP 2026 / BP 2025 (en €)
002 Résultat de fonctionnement reporté	3 064	4 935	61%	1 871
ATTENUATIONS DE CHARGES (chapitre 013)		490		
PRODUITS DE SERVICES, VENTES (chapitre 70)	89 000	91 760	3%	2 760
TOTAL RECETTES avec résultat antérieur reporté	92 064	97 185		

Les membres du comité syndical, à l'unanimité approuvent le budget primitif 2026 du budget annexe Recyclerie dont les éléments sont mentionnés ci-dessus.

Votants : 57	Pour : 57	Contre : 0	Abstention : 0	Ne prend pas part au vote : 0
--------------	-----------	------------	----------------	-------------------------------

12/ Modification des Autorisations de programme/Crédits de paiement : budget principal

M. le Président donne la parole à M. GESSE présente la modification des Autorisations de programme et des crédits de paiement du budget principal.

BUDGET PRINCIPAL	AP 2007-54 Valoparc Ste-Sévère - déjà voté	AP 2007-54 ETUD AP 2007-54 IMMO AP 2007-54 TRAV Valoparc Ste Sévère après BP 2026	AP 2022-87 - Etudes traitement OMR - déjà voté	AP 2022-87 - Etudes traitement OMR après vote BP 2026	AP 2023-89 Réhabilitation Gond Pontouvre - déjà voté	AP 2023-89 TRAV Réhabilitation Gond Pontouvre après vote BP 2026
Total AP	39 287 558,30	40 707 416,65	3 804 224,26	3 764 295,05	1 394 396,22	1 291 025,19
Mandaté sur exercices antérieurs à 2025	37 235 033,96	37 235 033,96	310 141,69	310 141,69	1 176 830,74	1 176 830,74
CP 2025/ Mandaté 2025	192 524,34	133 532,86	373 711,06	4 153,50	217 565,48	71 136,42
CP 2026	870 000,00	1 400 249,83	1 688 171,51	410 499,86		23 058,03
CP 2027	60 000,00	60 000,00	1 432 200,00	1 000 000,00		10 000,00
CP 2028	60 000,00	60 000,00		1 000 000,00		10 000,00
CP 2029	60 000,00	1 500 000,00		1 000 000,00		
CP 2030	60 000,00	60 000,00		39 500,00		
CP 2031	60 000,00	60 000,00				
CP 2032	690 000,00	198 600,00				
Evolution :		1 419 858,35		-39 929,21		-103 371,03

Les membres du comité syndical, à l'unanimité, les modifications des AP/CP du budget principal telles qu'indiquées ci-dessus.

Votants : 57	Pour : 57	Contre : 0	Abstention : 0	Ne prend pas part au vote : 0
--------------	-----------	------------	----------------	-------------------------------

13/ Modification des Autorisations de programme/Crédits de paiement : budget annexe collecte

M. le Président donne la parole à M. GESSE présente la modification des Autorisations de programme et des crédits de paiement du budget annexe collecte.

BUDGET ANNEXE COLLECTE	AP 2024-91 Bacs et conteneurs - déjà voté	AP 2024-91 Bacs et conteneurs après vote du BP 2026	AP 2024-92 - Colonnes enterrées - déjà voté	AP 2024-92 - Colonnes enterrées après vote BP 2026	AP 2024-93 - Matériel et véhicules de collecte - déjà voté	AP 2024-93 - Matériel et véhicules de collecte après vote du BP 2026	AP 2024-94 - Travaux pôles de valorisation - déjà voté	AP 2024-94 - Travaux pôles de valorisation après vote BP 2026
Total AP	6 039 200,79	5 298 460,05	677 497,28	377 497,28	8 825 495,51	10 027 834,70	13 079 179,72	12 205 370,43
CP 2024/ Mandaté 2024	1 350 744,93	1 350 744,93	77 497,28	77 497,28	2 455 495,51	2 455 495,51	98 236,01	98 236,01
CP 2025/ Mandaté 2025	2 868 455,86	1 619 371,58	0,00	0,00	1 140 000,00	1 134 991,98	462 843,71	195 231,99
CP 2026	320 000,00	828 343,54	300 000,00	0,00	510 000,00	597 347,21	2 675 700,00	2 069 502,43
CP 2027	250 000,00	250 000,00	150 000,00	150 000,00	840 000,00	840 000,00	1 794 000,00	1 794 000,00
CP 2028	250 000,00	250 000,00	150 000,00	30 000,00	840 000,00	1 000 000,00	1 906 400,00	1 906 400,00
CP 2029	250 000,00	250 000,00		30 000,00	760 000,00	1 000 000,00	1 478 000,00	1 478 000,00
CP 2030	250 000,00	250 000,00		30 000,00	760 000,00	1 000 000,00	1 478 000,00	1 478 000,00
CP 2031	250 000,00	250 000,00		30 000,00	760 000,00	1 000 000,00	1 736 000,00	1 736 000,00
CP 2032	250 000,00	250 000,00		30 000,00	760 000,00	1 000 000,00	1 450 000,00	1 450 000,00
		-740 740,74		-300 000,00		1 202 339,19		-873 809,29

Les membres du comité syndical, à l'unanimité approuvent les modifications des AP/CP du budget annexe collecte telles que présentées ci-dessus.

Seules les collectivités adhérentes à la compétence collecte et les membres du Bureau Syndical de Calitom sont en droit de voter pour cette délibération.

Votants : 30	Pour : 30	Contre : 0	Abstention : 0	Ne prend pas part au vote : 27
---------------------	------------------	-------------------	-----------------------	---------------------------------------

14/ Modification des Autorisations de programme/Crédits de paiement : budget centre de tri Atrion

M. le Président donne la parole à M. GESSE qui présente la modification des Autorisations de programme et des Crédits de paiement du budget annexe du centre de tri Atrion.

BUDGET ANNEXE ATRION CENTRE DE TRI	<i>AP 2011-01 Centre de tri Atrion - déjà voté</i>	AP 2011-01 Centre de tri Atrion après vote du BP 2026
Total AP	42 295 932,64	43 961 459,63
<i>Dépenses sur exercices antérieurs à 2025</i>	27 578 809,36	27 578 809,36
CP 2025/ Mandaté 2025	13 877 123,28	11 202 914,67
CP 2026	420 000,00	4 959 735,60
CP 2027	420 000,00	100 000,00
CP 2028		60 000,00
CP 2029		60 000,00
		1 665 526,99

Les membres du comité syndical, à l'unanimité, approuvent les modifications des AP/CP du budget annexe centre de tri Atrion telles que présentées ci-dessus.

Votants : 57	Pour : 57	Contre : 0	Abstention : 0	Ne prend pas part au vote : 0
--------------	-----------	------------	----------------	-------------------------------

15/ Décisions sur délégation du Président

M. le Président procède à la lecture des décisions prises sur délégation du 26 janvier au 20 février 2026 inclus conformément aux délégations accordées par le Comité Syndical du 23 septembre 2020.

➤ DELIBERATIONS PRISES PAR LE BUREAU SYNDICAL

DATE	RESUME SUCCINT
19.02.2026	Renouvellement de la convention Calitom - Education Nationale - Département de la Charente
	Proposition d'arrêt des certifications ISO 14001 et ISO 45001
	Vente des caissons de compacteur poste fixe de l'ancien centre de tri et de la remorque immatriculée DL 567 PR
	Proposition d'une méthodologie pour le déploiement encadré de l'intelligence artificielle dans les services de Calitom
	Lancement d'une consultation relative au prétraitement du biogaz avant torchage sur le site de Valoparc
	Avenant n°2 au marché 25-005PA-2 relatif aux travaux d'aménagement des voiries au siège social de Calitom - lot n°2 « Voiries - Aménagements divers »
	Avenant de prolongation à la convention relative à la répartition des frais d'études concernant le projet de création d'une unité de valorisation énergétique entre Calitom, le SMICVAL du Libournais et la CdC de la Haute-Saintonge
	Nouvelle convention Plan Corps de Rue Simplifié (PCRS)

➤ DECISIONS

DATE	RESUME SUCCINT
29.01.2026	Décision du Président de signer l'avenant n°1 à la convention n°2021-26-2 relative à la réalisation d'un compostage à la ferme avec l'EARL La Pinotière et la Communauté d'Agglomération de GrandAngoulême
29.01.2026	Décision du Président de signer l'avenant n°1 à la convention n°2021-26-11 relative à la réalisation d'un compostage à la ferme avec le GAEC Champs des Haies et la Communauté d'Agglomération de GrandAngoulême
04.02.2026	Décision du Président d'accepter l'indemnité suite au sinistre sur le pôle de valorisation de Puyréaux en date du 16 novembre 2023
04.02.2026	Décision du Président de signer l'avenant n°2 au marché n°25-002PA relatif à la prestation de nettoyage du centre de tri Atrion
05.02.2026	Décision du Président de signer la convention n°2021-26-19 relative à la réalisation d'un compostage à la ferme avec la CUMA Innov 16 et la société GAUTHIER Edouard

Les membres du comité syndical prennent acte de ces informations.

16/ Questions diverses

Aucune question diverse n'est abordée.

Discours de fin de mandat

M. GESSE a une pensée pour M. Yvan HUGUENOT qui aurait certainement été fier de voir comment M. Pierre ROBUCHON a pris sa suite. La salle multifonction Yvan Huguenot est un lieu particulier, c'est le cœur battant. Ce nom raisonne en nous.

M. REVEREAULT s'associe aux propos de M. GESSE. En tant qu'élus, ils ont une responsabilité sur le recrutement des cadres qu'ils ne mesurent pas toujours. Venir à ce dernier Comité Syndical l'émeut. La bonne santé financière de Calitom, débattue en orientations budgétaires, est liée également au travail de l'ensemble des agents de la collectivité.

Sans vouloir inquiéter les prochains élus, il a passé des années de combats pour la gestion des déchets sans qu'ils aboutissent toujours. En 20 ans, ils n'ont pas réussi à obtenir, en matière de gestion des déchets, que les collectivités soient suffisamment représentées au niveau national pour ce qu'elles font. Pour faire fonctionner le service public des déchets, cela représente plus d'une dizaine de milliards €. Or, les collectivités n'ont toujours pas la voix qu'elles méritent. La situation à l'Assemblée Nationale ne le favorise pas. Toutes les options sur lesquelles ils ont pu travailler, depuis au moins 10 ans, il n'y a pas eu une seule loi de finances où il n'a pas rencontré les groupes politiques à l'Assemblée Nationale et au Sénat pour faire valoir des amendements élaborés avec des associations, notamment AMORCE.

L'avenir se dessine par le « racket » de l'Etat sur la TGAP. Les collectivités vont la financer à hauteur d'1 milliard €. Elle est normalement destinée à financer l'économie circulaire. Au budget 2026, l'Etat a prévu plus d'1,2 milliard € pour le stockage et l'incinération. Lors du vote du budget 2026 de l'ADEME, l'enveloppe budgétaire pour l'économie circulaire est de 70 M€ (contre 300 M€ il y a 2 ans). L'Etat

enregistre en direct plus de 92% de cette recette, et peu de députés ou de sénateurs défendent la cause des collectivités déchets.

En 2027, l'Europe invente de nouvelles recettes ! En plus de faire payer la France plus d'1 milliard € de taxe plastique (soit presque 20 €/habitant français), elle a décidé de donner un prix aux émissions de carbone. Une discussion est donc en cours pour taxer l'incinération ou le stockage des déchets, à hauteur de 30 à 35 €/tonne supplémentaire, en sus de la TGAP. Il faudra se défendre sur ce projet sans, certainement, l'appui des ministres français.

Calitom est toujours au haut niveau de reconnaissance par ses pairs. Le Président de l'ADEME a cité à plusieurs reprises Calitom dans les conseils d'administration ou dans les commissions en saluant le travail réalisé par le syndicat. L'ADEME continue de préconiser que c'est par la fiscalité, avec la redevance incitative, que les gens vont changer leur comportement et que les volumes de déchets baisseront. Calitom démontre qu'il y a d'autres moyens. Cette réussite mérite tous les applaudissements. Il pense que le syndicat sera beaucoup sollicité par les nouveaux élus.

Il est Vice-Président à Amorce jusqu'à aujourd'hui, et à l'Intercommunalités de France jusqu'à mi-octobre. Il profitera de son mandat à l'Intercommunalités de France pour continuer à dire que le schéma de collecte mis en place par Calitom est une réussite et que ce dispositif n'enregistre pas de manifestation des électeurs, bien au contraire ils y participent.

Elu à Calitom en 2001, il y a trouvé beaucoup de bonheur, avec les équipes, les agents, les collègues élus.

Bravo à tous ceux qui se sont investis durant ce mandat !

Pour conclure cette séance, **M. le Président** remercie tous les élus pour la confiance accordée à lui-même et aux élus du Bureau Syndical pour toutes les décisions prises qui ont considérablement changé la manière de faire du syndicat. Il rappelle que la dette du syndicat, durant ce mandat, a été considérablement réduite.

Il annonce qu'en Nouvelle Aquitaine, Calitom fait partie des 3 collectivités qui ont un coût de traitement des déchets le moins onéreux. Calitom fait également partie des 40 meilleures collectivités collecte de France. A ce titre, le syndicat sera audité par l'ADEME très prochainement. Ces résultats sont le fruit des décisions prises et de leur mise en œuvre par les services.

Il remercie M. Jean REVEREAULT qui a été à l'origine de beaucoup de décisions à Calitom et qui a largement représenté le syndicat dans les instances nationales. Il a également inculqué la culture de combat qu'ils devront encore mener au niveau national.

Il remercie les services, la communication (pour notamment la rétrospective en images du mandat), le service zéro déchet (quasiment toutes les semaines il y a un article dans La Charente Libre sur leurs actions de prévention), M. Pierre ROBUCHON qui a pris le relais de feu M. Yvan HUGUENOT durant un moment compliqué. Il a su relever le défi grâce à ses capacités et à son calme. Il remercie également Mme Céline DAGANAUD qui a accepté, grandement encouragé par lui-même, un challenge en prenant en charge le service finances de Calitom suite au départ en retraite de M. Jean-Marie GAUTRAUD qu'il salue. M. Olivier CHAMOULEAU qui a, notamment, mené, avec ses collègues, 120 réunions publiques qui ont réuni plus de 12 000 Charentais. Peu de collectivités en sont capables. Enfin, M. François FILIPPI, sans qui toutes ces décisions prises auraient été compliquées à mener. Il est visionnaire, le syndicat a la chance d'avoir une personne qui aurait largement sa place dans une grande entreprise française mais qui a fait le choix, par conviction, de travailler pour le service public. L'ensemble des directeurs de Calitom ont des convictions pour servir le bien commun, l'intérêt général. Depuis 2014, date de son élection, il a trouvé à Calitom un service aux élus incroyable.

Il souhaite également remercier les élus qui ont décidé d'arrêter leur mandat électoral, à l'instar de M. Philippe GESSE qui a toujours été de bon conseil, M. Flavien DELÂGE qui a été au combat avec un grand courage devant des associations pour défendre le projet d'UVE ainsi que M. Jean-Pierre

BARBOT et M. Jean-Jacques CRINE qui vont prendre une retraite bien méritée après bien des années à construire sur le terrain la politique déchet de la Charente. Il remercie aussi tous les élus qui ne repartent pas en campagne électorale.

Le prochain combat à mener sera d'aller au bout des décisions prises, de la prévention qui ne se termine jamais et de l'UVE, projet essentiel pour le traitement des déchets. Il faudra rester uni, se battre et avoir le courage de défendre ce projet. L'UVE est aussi une opportunité pour des réseaux de chaleur, pour les habitants, pour des entreprises. Dans tous les cas, l'enfouissement à Sainte-Sévère va devoir s'arrêter dans les prochaines années. Les orientations sont prises, quant aux décisions, elles devront être prises rapidement.

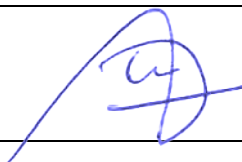
Il annonce qu'il brigue un 2ème mandat de Maire de Champniers et que si l'opportunité lui en est donnée il briguera également un 2ème mandat de Président de Calitom.

Il a été soutenu par les délégués et par l'ensemble des élus du Bureau Syndical. Il n'est pas le Président qui « baissera les bras ». Le travail et la conviction doivent permettre de porter les projets !

Merci à vous tous !

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h40.

Le Président,
Michaël LAVILLE



La Secrétaire de séance,
Marie-Jeanne VIAN

